

offrent de l'argent aux acheteurs possibles, pour les inciter à acheter leur produit plutôt que celui d'autres pays.

Ces incitatifs étaient au départ de 7 \$ la tonne. Cependant, plus récemment, ils sont passés à plus de 20 \$ la tonne. Ainsi, la guerre en question ne fait que s'intensifier.

À l'instar de milliers d'autres Canadiens, je suis un agriculteur. Nous pouvons comprendre les fluctuations sur le marché international et, dans une certaine mesure, même il s'agit bien souvent de questions de politique, nous avons appris à les accepter et à nous en accommoder. Ce que nous trouvons difficile à avaler, cependant, c'est que notre propre gouvernement refuse d'intervenir et de défendre nos intérêts dans ces guerres de prix sur le marché céréalier.

Nous pouvons accepter que parfois, d'autres pays nous attaquent et que nous nous trouvions pris entre deux feux, entre les Européens et les Américains. Cependant, il est extrêmement difficile d'accepter d'être aussi la cible de notre propre gouvernement. Nous avons déjà bien assez de mal à éviter les coups portés par nos concurrents, et lorsque notre propre gouvernement commence lui aussi à s'en prendre à nous, il faut alors commencer à penser que quelque chose ne tourne pas rond. Je prétends que c'est en effet le cas, car depuis sa réélection, en 1988, le gouvernement a contribué à notre misère dans les régions rurales en venant chercher un milliard de dollars de plus dans les poches des agriculteurs.

• (1650)

Comment les conservateurs s'y sont-ils pris? Dans les deux derniers budgets, ils ont supprimé des programmes qui existaient depuis pas mal de temps et qui étaient utiles aux régions rurales du pays. Ainsi, de petits programmes, comme le tarif de l'Est, encourageaient la vente des céréales de l'Ouest sur le marché de l'Atlantique, permettaient aux débardeurs de la région de l'Atlantique d'avoir du travail toute l'année et donnaient également du travail aux cheminots qui devaient transporter les céréales des éleveurs de la baie Georgienne jusqu'à Halifax et Saint John.

On a également sabré les crédits destinés à l'assurance-récolte, le programme dont nous parlons en l'occurrence. Le gouvernement fédéral a décidé qu'il ne prendrait plus à sa charge près de la moitié des primes d'assurance. Après l'adoption du projet de loi C-48 dont nous débattons aujourd'hui, les agriculteurs et le gouvernement fédéral ne financeront plus à parts égales le programme; les agriculteurs continueront de verser au moins 50 p. 100 des primes, mais le gouvernement fédéral

limitera sa contribution à 25 p. 100, laissant les provinces combler la différence.

Ainsi, les agriculteurs et les habitants des régions rurales vont financer le programme sous forme d'impôts versés à leur gouvernement provincial. Dans le cas de certaines des provinces les plus grandes, le changement ne suscitera pas trop de difficultés. Par contre, dans des provinces comme la Saskatchewan et l'Île-du-Prince-Édouard, où l'agriculture est pratiquement la base de l'économie, les taxes vont augmenter de façon très marquée, car le produit national brut desdites provinces dépend beaucoup du rendement des récoltes, qu'il s'agisse de la pomme de terre, du blé, ou de certains oléagineux. Ce changement aura une différence appréciable sur le montant des taxes que les contribuables devront verser au titre du programme d'assurance-récolte au niveau provincial.

C'est à ce niveau que se situe en partie la controverse. Au cours des années qui ont précédé le déclenchement des guerres céréalières, la différence entre le montant que touche le propriétaire d'une exploitation agricole et celui qu'il dépense à des frais personnels, outre le montant qu'il réinvestit dans son entreprise, a changé considérablement. À venir jusqu'à il y a 10 ou 15 ans, le propriétaire d'une exploitation dépensait entre 50 et 70 p. 100 de son revenu brut. En Saskatchewan, le programme d'assurance-récolte protégeait 70 p. 100 du rendement moyen à long terme de cette province. Si la terre produisait 30 boisseaux de blé à l'acre, le programme d'assurance-récolte en protégeait 70 p. 100, soit à peu près 21 boisseaux de blé à l'acre. À cette époque, le propriétaire de l'exploitation agricole pouvait ainsi toucher une indemnité équivalente à ses déboursés véritables.

À cause des guerres céréalières et de la chute des prix, les propriétaires de la plupart des exploitations agricoles constatent maintenant que même avec les méthodes les plus efficaces et en période d'excellentes récoltes, ils ne disposent plus que de 10 à 15 p. 100 de leurs revenus à consacrer à leurs familles et à des fins de réinvestissement, une fois qu'ils ont payé tous leurs frais.

À Prince-Albert, le gouvernement fédéral a réagi en proposant de modifier la Loi sur l'assurance-récolte, de façon que les divers contrats qu'il avait signés avec les provinces prévoient dorénavant une assurance-récolte qui rembourse aux agriculteurs jusqu'à 90 p. 100 de leurs pertes. Il voulait ainsi permettre aux agriculteurs de contracter une assurance-récolte suffisante pour les indemniser si leur récolte était perdue.